

<http://ec-dampierreenburly.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article357>



# Rappel : en cas d'absence de l'enseignant

- Archives - 2018 / 2019 -



Date de mise en ligne : vendredi 23 novembre 2018

---

Copyright © École Henri Balthiot - Tous droits réservés

---

## Rappel : en cas d'absence de l'enseignant

---

Rappel : en cas d'absence d'un(e) enseignant(e), l'école prévient les familles à l'accueil et avertit ou non de la présence d'un remplaçant.

A noter :

- ce n'est pas l'école qui décide de la présence d'un remplaçant, mais l'Inspection de l'Education Nationale ;
- en aucun cas l'école n'oblige les parents à garder leur(s) enfant(s) ; en cas de besoin, les élèves de l'enseignant(e) absent(e) sont accueillis et répartis dans les autres classes ;
- en aucun cas un élève venant seul à l'école ne sera autorisé à rentrer chez lui seul ;
- si la famille garde l'enfant, il faut penser à prévenir le restaurant scolaire et la garderie périscolaire le cas échéant.